



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire : le Président rattrapé par la réalité**

Dans son discours de Roubaix sur la politique de la Ville, le 14 novembre, le président de la République a déclaré : « *Le dédoublement des CP s'est fait dès cette rentrée en REP+, il se continuera pour que l'engagement de dédoublement en CP, CE1, en REP et REP+ soit complet dans le quinquennat.* »

Les dédoublements de CP et CE1 en éducation prioritaire seront réalisés sur le quinquennat, et non en deux ans comme annoncé dans son programme électoral. Le président et sa communication sont donc rattrapés par la réalité.

### **Un problème insoluble de locaux**

En effet, à cette heure, seuls les CP en REP+ ont été dédoublés. Et déjà, le dispositif se heurte à un problème insoluble de locaux.

Dans les écoles, où le nombre de salles est souvent insuffisant pour dédoubler les CP, deux classes de CP à 12 cohabitent dans la même salle de classe, ce qui est d'ailleurs souvent le prétexte à ne plus remplacer le maître absent (l'autre enseignant devant prendre en charge systématiquement tous les élèves), et qui met en cause la liberté pédagogique individuelle de l'enseignant. Si les locaux ne suffisent pas pour dédoubler les CP en REP+, comment pourraient-ils permettre de dédoubler les CE1 en REP+, les CP en REP et les CE1 en REP ?

### **Un dispositif non réglementaire remettant en cause le statut des enseignants**

Le SNUDI-FO rappelle que les CP à 12 en REP+ ont été instaurés à la rentrée 2017 sans aucun texte réglementaire, en contradiction avec l'article 2 du décret de 1989 qui indique que le directeur décide de la répartition des classes après avis du conseil des maîtres.

Par ailleurs, le dispositif « *CP 100% réussite* » a été le prétexte à de multiples remises en cause du statut des personnels : dans certains départements, les affectations sur ces postes ont été réalisées en dehors du mouvement, les enseignants sur les postes PDMQDC ont été contraints de rentrer dans le dispositif sans participer au mouvement, les IEN ont parfois même choisi quels enseignants seraient ou non affectés dans ces classes dédoublées !

Le dispositif impose aux collègues une évaluation et un contrôle permanents par les IEN et des formateurs du contrat d'objectif « *100% réussite* ». Qu'advient-il du collègue qui ne respectera pas le contrat ou ne remplira pas l'objectif « *100% réussite* » et dont les « *compétences* » et l'investissement seront évalués insuffisants ? Il s'agit bien de mettre en œuvre la nouvelle évaluation des enseignants à la mode PPCR sur des critères arbitraires contre la liberté pédagogique et l'indépendance professionnelle.

De plus, le RASED ne prend bien souvent plus en charge les élèves des CP dédoublés, l'enseignant devant s'y substituer.

Enfin, les CP à 12 en REP+ ont été mis en place à moyen constant et rendus possibles par la suppression de postes de remplaçants ou de maîtres supplémentaires. Ils ont occasionné une augmentation des effectifs dans les autres classes.

.../...

.../...

### **Budget 2018 : des CP dédoublés au détriment des ouvertures de classes, des postes de remplaçants, de RASED**

Pour autant, si le Président retarde la mise en place complète de ce dispositif, il ne l'abandonne pas, loin s'en faut. Les chiffres du budget 2018 l'attestent. Les 2 791 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires annoncés pour l'élémentaire sont quasiment tous orientés vers les CP dédoublés « 100 % de réussite » « dans l'ensemble des classes de CP en REP et REP+ ».

Selon le ministère, 5 600 CP seraient dédoublés à la rentrée 2018 : environ 2 500 créés l'an dernier et 3 100 prévus à la rentrée prochaine. Par conséquent, l'injonction ministérielle de dédoublement des CP en REP et REP+ s'organisera au détriment des postes existants, des ouvertures de classe en maternelle et en élémentaire, des postes de titulaires-remplaçants, des postes spécialisés et de RASED

### **Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications**

Déjà, les conséquences de la mise en place du dispositif « CP 100% réussite » sur le statut des enseignants et le fonctionnement des écoles avaient provoqué le rejet des enseignants affectés en éducation prioritaire : le jour de la rentrée dans le Rhône, plus de 50 % des collègues de REP+ étaient en grève, 20 écoles étaient fermées, à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de la CGT Educ'action et de SUD Education.

**A l'occasion de l'ajournement de la mise en place complète de ce dispositif, le SNUDI-FO réaffirme ses revendications :**

- la baisse des effectifs dans toutes les classes, en éducation prioritaire comme ailleurs ;
- la création de postes de remplaçants et de RASED en nombre suffisant ;
- le respect des répartitions de classes décidées par les directeurs après avis des conseils des maîtres (article 2 du décret n° 89-122 du 24/02/89) ;
- le respect de la liberté pédagogique contre la co-intervention imposée.

*Montreuil, le 21 novembre 2017*